N° 4918 — 6e Année

CINQ CENTIMES

Jeudi 11 Janvier 1894

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° TOURCOING, rue VERTE, 59

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8.

TÉLÉPHONE

Grand Canal du Nord

II

Dans un précédent article en date du 25 décembre 1893, nous insistions sur la nécessité d'envisager la question du Canal du Nord dans son ensemble et nous demandions que ce canal fut commencé par la section de Dunkerque à Lille.

La France, sous le rapport des canaux, est de beaucoup en retard sur les Anglais qui ont ouvert un canal maritime de Liverpool à Manchester et sur les Allemands qui ont ouvert celui de Kiel à la mer du Nord.

Le trafic de l'arrondissement de Lille avec la Russie, notre alliée, se ferait entièrement par l'Inskergin au lieu d'emprunter en partie les lignes ferrées de l'Allemagne ou le port d'Anvers et les lignes belges.

La plupart des matières premières nécessaires à nos industries viendraient économiquement par voie d'eau directe : la laine pour les usines de Roubaix et de Tourcoing, les bois de sapin si employés dans nos constructions, les cotons, le minerai pour la métallurgie, les graines oléagineuses, les grains même en cas de disette et, pourquoi ne pas le dire, le charbon, ce pain de l'industrie, en cas de grève prolongée dans nos bassins du Nord et du Pas-de-Calais.

L'arrondissement d'Hazebrouck, presque uniquement agricole, deviendrait en partie industriel le jour où un large canal, facilement accessible, permettrait à des usines de s'établir sur ses rives.

L'agriculture elle-même pourrait par la nouvelle voie d'eau exporter en Angleterre les légumes, les pommes de terre, les œufs, le beurre, la volaille dont ce pays man nue et s'approvisionne dans nos campagnes.

Un tel canal assurerait au département du Nord une autre et plus grande prospérité.

Nous nous certains que Monsieur le Ministre des travaux publics l'apprécierait et voudra attacher son nom à une œuvre aussi utile et aussi fructueuse pour la région du Nord et par suite pour la France.

C. G.

Les Vengeances des Compagnies

Ce ne sont pas seulement les ouvriers suspects d'indépendance que les Compagnies houillères du Pas-de-Calais poursuivent de leur vindicte et de leurs implacables représailles.

Leurs suspicions outrageuses s'en prennent même aux employés les plus élevés dans la hiérarchie de leurs services et de leurs administrations.

Porions, employés, ingénieurs eux-mêmes ; tous ceux qui sont soupçonnés de libéralisme, de qui l'œil est surveillé par une rigueur suffisante à l'égard des ouvriers, sont menacés, disgraciés, révoqués.

Ainsi vient-il d'arriver à M. Alayrac, ingénieur en chef des mines de Courrières.

M. Alayrac est depuis trente-cinq à la tête de cette importante exploitation houillère. C'est un ingénieur du plus haut mérite, que la croix de la Légion d'honneur est venue justement récompenser, hier même, de ses longs et distingués services.

Or, à l'heure même où le *Journal Officiel* publiait la distinction méritée dont il venait d'être l'objet, l'honorable ingénieur recevait l'avis de son remplacement comme ingénieur en chef des mines de Courrières.

Que s'était-il passé ?

Quel était le motif de cette disgrâce inattendue, qui provoquera certainement une vive émotion à Billy-Montigny et dans tout le pays houiller, où M. Alayrac était universellement connu et estimé ?

Simplement ceci :

M. Alayrac avait le tort grave, aux yeux de la Compagnie de Courrières, de ne pas montrer assez de sévérité vis-à-vis des ouvriers, et aussi de ne point suffisamment cacher ses opinions républicaines.

Crime impardonnable, si l'on songe que les mines de Courrières ont pour directeur le clérical fervent M. Kolb Bernard !

Jusqu'ici, cependant, le Conseil d'Administration n'avait pas osé frapper M. Alayrac ; il redoutait le scandale que ne manquerait pas de produire une semblable mesure de rigueur, étant donné un pareil haute fonctionnaire dans la Compagnie. Les de ses plus anciens et plus dévoués serviteurs.

Mais depuis la dernière grève, un vent de colère souffle sur les Compagnies. Les richissimes administrateurs ne rêvent que représailles et que vengeances. Hypnotisés par l'exemple de la compagnie d'Anzin qui est parvenue à soumettre ses ouvriers à la plus tyrannique des dominations, ils travaillent à établir dans leurs exploitations le règne de la terreur.

Et ils poursuivent leur but avec une volonté inexorable, brisant impitoyablement tous ceux qui essaient de leur faire obstacle, et que ne s'associent pas avec assez d'ardeur à leur besogne et à leurs intentions.

Mandé à ce sujet par M. Kolb Bernard, M. Alayrac fut invité à modifier son attitude, jugée trop bienveillante, envers les ouvriers congédiés, et à dissimuler davantage ses sentiments républicains.

L'honorable ingénieur en chef, on le comprend, fut froissé de cette observation adressée à un homme de son âge, de son caractère et de sa situation.

Il répondit que son attitude avait toujours été empreinte de franchise et de loyauté, et qu'il ne croyait pas utile d'obtempérer à l'injonction qui lui était adressée.

Il y eut, nous écrit celui de nos correspondants qui nous envoie ces renseignements, un échange de mots assez vifs. Les deux interlocuteurs se seraient même séparés sans se saluer.

M. Kolb-Bernard rendit compte de l'incident au Conseil d'Administration qui décida le remplacement de M. Alayrac par M. Bar, ingénieur des mines à la Compagnie.

Toutefois, n'osant pas aller jusqu'au bout dans ses injustes rigueurs envers un de ses collaborateurs les plus éminents et les plus anciens, la Compagnie a consenti à conserver son ex-ingénieur en chef dans l'emploi d'ingénieur-conseil.

Et voilà l'apaisement promis par les *Compagnies à M. le ministre des Travaux publics !*

Et à cette heure même nous lisons dans *l'Officiel* que M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais, était promu officier de la Légion d'honneur pour services exceptionnels rendus par lui dans les conflits entre les Compagnies et leurs ouvriers !

L'ironie, est, en vérité, trop cruelle et trop choquante....

Georges ROBERT.

LE CARNET D'UN CITADIN

Les chauffeurs publics de Lille

Depuis quelques jours déjà, les chauffeurs publics sont renversés et les pauvres diables qui errent à travers les rues sont désormais sûrs de trouver pendant la nuit un refuge contre le froid, un abri contre la bise qui a commencé les modulations aiguës de sa chanson d'hiver.

Nous avons été visiter la nuit dernière l'installation de ces refuges hospitaliers, et nous avons pu constater que les hôtes des chauffeurs sont très nombreux sont toutefois en nombre appréciable.

Notre excursion nocturne a commencé par le chauffeur de la rue de Guet.

Le jour de l'ouverture, ce chauffeur n'reçu que six visiteurs, le lendemain huit. Il en comptait onze le lendemain.

L'installation du refuge de la rue du Guet n'est pas le dernier mot du confortable, il faut le reconnaître. Quelques bancs sont installés autour des murailles nues, au centre, un poêle chauffé au rouge ronfle harmonieusement donnant la réplique aux ronflements des dormeurs étendus çà et là, sur la dalle, autour du foyer central.

Ce groupement ne manque pas de pittoresque. Probablement dans le but de ne pas prêter les chauffeurs déjà très fatigués qu'ils promènent à leurs pieds pendant le jour, les six ou huit hôtes du chauffeur ont eu la délicate pensée de se déchausser.

Douze ou quatorze pieds se dressent autour du poêle et le *majestueux spectacle* d'additionne de senteurs très appréciables mais peu capiteuses.

Le gardien, Monsieur, entretient avec son nez, un rhume de cerveau qui lui obstrue fortement les débouchés de l'appareil olfactif. Il espère conserver son rhume pendant tout l'hiver.

Que les dieux sensibles à l'encens qu'on brûle à leur gloire, soient propices à ce brave gardien et lui maintiennent le nez à l'état d'insensibilité parfaite.

C'est le souhait de nouvelle année que nous lui adressons.

Avant de quitter le chauffeur de la rue du Guet, nous jetons un coup-d'œil sur la liste des hôtes de la nuit.

Le feu lit que nous présente le gardien mentionne les noms, prénoms, âge et professions des locataires du chauffeur. Une colonne d'observation indique s'ils sont ou non pourvus de papiers. Là, le borne les indications réclamées à chaque arrivant.

Le chauffeur reste ouvert jusqu'à sept heures du matin.

***

En sortant de la rue du Guet, nous nous rendons au chauffeur de la porte de Canteleu, le moins important, à coup sûr, des chauffeurs publics de la ville de Lille.

Le jour de l'ouverture personne ne s'y est présenté. En sortant de notre visite, il y a quatre personnes : un vieillard de 61 ans, un ancien militaire comptant 13 ans de service et un journalier d'une vingtaine d'années.

Les deux derniers dorment, le vieillard veut se faire quelque chose, il est le plus rapproché du poêle, il semble méditer ardemment sur les douleurs de la vie.

Tout en se livre dégage l'impression des longues souffrances, des misères longtemps supportées.

Surtout qu'on l'observait, il eut un sourire navrant, le sourire des vaincus de la vie entrée dans la période des morne résignations.

Nous demandons au cerbère s'il compte avoir encore quelques hôtes dans le cours de la nuit ?

« — C'est peu probable, nous répond-il, il est près de deux heures du matin et généralement à cette heure-là, tous les hôtes des chauffeurs publics sont depuis longtemps installés.

Et puis, si, ils sont obligés de dormir sur les bancs, il n'y a pas de parquet et les bancs sont très, très, plus chauds que les planches, aussi s'y rendent-ils plus volontiers que dans celui-ci. »

Nous constatons que l'atmosphère du chauffoir atteint un degré très élevé. Peut-être serait-il utile de placer un thermomètre dans ces salles de refuge, afin d'y maintenir une température sinon toujours égale, du moins ne dépassant pas une certaine moyenne.

Ajoutons que l'adjonction de lits de camp sera à notre avis, une mesure plus confortable et de nature à améliorer beaucoup l'installation de certains chauffoirs.

***

Rue d'Austerlitz, cinq personnes au chauffoir.

Pas de vieillards, mais trois jeunes gens de 19 à 21 ans. Le spectacle est le même que rue du Guet. Les physionomies des hôtes du refuge se perdent dans l'ombre produite par le poêle.

Là encore, les dormeurs sont étendus sur le sol tout-à-fait dépourvu de parquet.

Il n'en est pas de même du chauffoir de St-Sauveur, aussi l'affluence des hôtes est-elle là de beaucoup supérieure à celle des autres refuges.

Il était 1h. et demi la nuit de notre visite, et la nuit suivante, ce chiffre était presque doublé.

Vers le milieu de l'hiver, ce chauffoir compte une moyenne de 50 hôtes par jour.

L'installation de la salle est incontestablement mieux ordonnée que dans les abris décrits ci-dessus.

Au moins là, les dormeurs sont alignés sur un parquet en bois. Ils se sont d'ailleurs alignés symétriquement ; dix d'un côté, neuf de l'autre.

Ce chauffoir est avec celui de Fives le plus fréquenté des chauffoirs publics de Lille.

A Fives, le refuge est installé dans les bâtiments de l'ancienne Mairie. Il faut, pour s'y rendre, monter au premier étage, traverser une première salle et enfin on pénètre dans le chauffoir, très vaste et relativement bien aménagé.

C'est certainement l'abri de nuit le mieux installé des cinq qui fonctionnent actuellement à Lille.

Il ne peut être question à Fives, pas plus qu'à Saint-Sauveur d'installer des lits de camp.

Les hôtes sont là très à l'aise. L'un d'eux sous la sure flamme du gardien entretient le poêle, une partie de la nuit. C'est un volontaire du combustible.

Il ne dort pas, mais tient à avoir chaud et il y réussit à merveille.

***

En résumé, notre première visite à travers les chauffoirs nous amène à constater l'excellence de cette organisation de la philanthropie.

Grâce aux chauffoirs dans lesquels tout le monde indistinctement peut avoir accès, le froid ne fera guère de victimes à Lille, cet hiver.

Le passant attardé, surpris loin de son domicile par une bourrasque, peut s'arrêter un instant dans ces refuges et se reposer auprès d'un bon poêle.

Le pauvre diable sans domicile est toujours certain de ne pas être contraint de dormir au coin de quelque *barne*, le *dos dans la boîte* ou dans la neige.

Nous avons toutefois formulé certaines critiques légères au sujet de l'installation des chauffoirs de la rue du Guet, de Canteleu et de Wazemmes.

Nous faisons appel à la sollicitude de l'administration municipale pour que ces chauffoirs soient pourvus de lits de camp.

Cette mesure complétera, fort bien l'installation actuellement un peu défectueuse des trois chauffoirs signalés ci-dessus.

Dans notre prochain article nous nous occuperons de l'asile de nuit.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Echos et Nouvelles

On a retrouvé les traces de la célèbre Mme Limouzin. L'implacable ennemie de M. Vilcon a été, il y a quelques jours, au bureau de police du 2e arrondissement où se trouve son dossier. Dans une de la Fontaine des Innocents, dans une des villes les plus fréquentées de la capitale. Voilà qu'en d'aquelles au moment où l'on parle du retour à Paris de Général d'Andlau.

***

Des essais d'introduction de renne de Sibérie, dans les montagnes de l'Europe Centrale ont été faits depuis quelques années et n'ont pas réussi.

***

L'école de Saint-Maixent donnera cette année plus de 300 sous-lieutenants aux cadres de l'infanterie.

Le recrutement de la nouvelle promotion en est largement assuré, six cents sous-officiers sont déjà satisfaits.

Conseil des Ministres

La convention monétaire

Paris, 9 Janvier. — Les ministres ont examiné ce matin le projet de convention monétaire avec l'Italie. Ce projet sera déposé aussitôt après la constitution du bureau de la Chambre.

Le régime des vins

M. Burdeau a entretenu ses collègues de deux projets intéressant les régions viticoles. Les mesures à prendre pour protéger l'usine contre la limiter le sucrage des vendanges.

La question des bières

La question des bières a été également examinée ; elle fait l'objet de dispositions législatives nouvelles.

Les décors de l'Opéra

Le Conseil a autorisé le ministre à demander un crédit de 700,000 fr. pour la réfection des décors de l'Opéra. Cette somme sera votée, et au-delà, par la vente des terrains de la rue Richer.

Les droits de succession

M. Burdeau prépare un projet tendant à faire détribuer le passif dans le calcul des droits de succession.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

LA Rentrée des Chambres

A la Chambre

Avant séance

Paris, 9 janvier. — On sait que les mesures prises par le bureau de la Chambre au lendemain de l'attentat Vaillant entrent en vigueur aujourd'hui. L'avis suivant vient d'être affiché dans le salon de la Paix.

« A l'exception de MM. les députés et sénateurs en exercice, des anciens députés, des ministres, premiers présidents, des procureurs généraux, du Président du Conseil général de la Seine, du Préfet de police et du Président du Conseil de Paris, nul ne sera admis à pénétrer dans la salle des Pas-Perdus et dans les autres salles réservées aux membres de la Presse, s'il n'est pourvu d'une carte personnelle y donnant spécialement accès.

« Les titulaires d'une carte qui voudra se faire remplacer devra déposer ou faire dépo er ex la carte à l'huissier. Cette carte lui sera rendue contre la remise de la carte prov oire qui sera été délivrée à son remplaçant.

« Toute personne admise dans l'intérieur du Palais devra obéir aux injonctions de ceux qui, se conformer aux recommandations qui lui seront faites par les agents de service, sous peine de retrait immédiat du délégué pour le reste de la mission. (Délibération du bureau de la Chambre des députés.

» Fait le Bourbon, le 9 janvier 1894. »

Un autre avis a été affiché dans le vestibule qui précède le vestiaire. Il est signé par les trois questeurs et énumère les consignes relatives à la fermeture, au cas d'alerte, des grilles et portes dans l'intérieur du Palais Bourbon.

La distribution

La distribution d'aujourd'hui comprend :

Le texte du projet de loi adopté par le Sénat sur les sociétés coopératives de production, de crédit et de consommation et sur la question de participation aux bénéfices.

Une proposition de loi de MM. Brincard, etc., relative au séjour des ouvriers étrangers en France, et tendant à assurer la production du travail national.

Une proposition de M. G. Berry tendant à autoriser les départements, à placer dans des familles, les démente pauvres, les idiots et les goitreux.

Trois projets de loi portant règlement définitif des budgets des exercices 1889, 1890 et 1891.

Une proposition de M. Paul Lemaître sur la révision des faits concernant les affaires civiles et commerciales dont le montant ne dépasse pas 200 fr.

Une proposition de M. Gerville-Réache sur la liquidation du Panama, tendant à constituer en société mixte les chéquistes, porteurs de titres de toutes les émissions de la Société de Panama. La société jouirait de la personnalité civile.

Une autre proposition de M. le comte d'Elva ayant pour objet la nomination d'une commission chargée d'examiner les plus brûlantes pour faire rendre plaine justice aux intéressés dans l'affaire de Panama.

La commission d'initiative a conclu à la prise en considération de la proposition.

La prise en considération de la proposition Naquet tendant à créer une assurance contre les accidents dans les mines.

La même commission a conclu à la prise en considération de la proposition de résolution de Général Jung tendant à nommer une commission pour étudier la situation des députés astreints au service militaire.

La prise en considération de la proposition de M. Emile Rey relative à la réforme des boissons a été prise en considération.

M. Cazes a déposé une proposition tendant à modifier le tarif général des douanes.

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES dans les mines

Prise en considération de la proposition Basly

Vidal le rapporte de la commission d'initiative chargée d'examiner la proposition de loi de M. Basly et plusieurs de ses collègues tendant à limiter à huit heures, au maximum, la journée de travail dans les mines. Le rapport est présenté par M. Magnien.

Messieurs

Cette proposition de loi n'est pas nouvelle. En avril 1891, M. Basly et trente-neuf autres députés avaient déposé sur le bureau de la Chambre le même projet de loi que l'on trouve en ce moment sous vos yeux. Le Parlement non chargé de l'examiner vu fond n'avait pu, malgré ses diligences, obtenir de la Chambre dernière qu'il fut statué en séance publique, sur ses conclusions.

La question qui a préoccupé les auteurs de cette proposition, tendant à fixer à huit heures au maximum la durée de la journée de travail dans les mines, a été longuement étudiée et discutée dans des congrès internationaux.

Elle constitue un des points importants des revendications des ouvriers mineurs, dans leurs rapports avec les fonctionnaires des mines. Elle intéresse aussi, à un haut degré, l'administration des mines, non seulement au point de vue de la production du charbon, mais surtout en considération du travail des ouvriers mineurs, dont une durée de plus de huit heures consécutives peut compromettre la santé et abréger ainsi l'existence.

L'occupation à laquelle se livrent les ouvriers mineurs dans les galeries souterraines, rentre au travail tout spécial, s'opérant toujours et nous semble, dans le pouvoir public d'en réglementer les conditions, de rechercher les moyens de concilier à la fois la sécurité et le bien-être des ouvriers mineurs avec les exigences de l'intérêt national et des intérêts sacrés de la défense nationale.

Une commission d'initiative a pensé, messieurs, qu'une question de cette importance méritait la discussion au grand jour de la tribune, quand une commission spéciale aura pris le soin de examiner le fond. Ainsi m'a-t-elle chargé de vous proposer la prise en considération de cette proposition de loi.

Une demande d'interpellation

M. Gouion dépose précédemment une demande d'interpellation sur l'intervention à Rome des deux pièces : « Les Prussiens en Lorraine et les Martyrs de Strasbourg ».

Une pétition originale

La série des pétitions distribuée aujourd'hui contient celle de :

M. Lemaître, à Nantes, demande la déportation au Dahomey de tout individu professant des doctrines anarchistes ou socialistes.

Les exécutions capitales

M. Jo... Renach a lu à la commission qui l'a approuvé et en autorise la présentation un projet tendant à la suppression de la publicité des exécutions capitales.

La Séance

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Les secrétaires d'âge, MM. de Grandmaison, Gouzy, Bouquier, Mathurin, Virginal, Pierre Richard prennent place au bureau.

M. le président. — Je déclare ouverte la session ordinaire de la Chambre des députés en 1894.

Discours du président d'âge

M. Pierre Blanc prononce le discours d'usage.

Messieurs les députés.

En ouvrant cette session, j'ai la satisfaction de penser que notre ardent désir est de la rendre plus féconde encore que celles qui l'ont précédée.

Il serait injuste de ne pas reconnaître que les hommes qui ont préparé et fondé la troisième République ont acquis un titre impérissable à la reconnaissance du pays ; mais le nôtre nous paraît moins glorieux si, commençant le rôle qui nous est assigné, nous dotons cette République des réformes et de l'organisation que réclame le siècle du travail et d'humanité dans lequel nous sommes entrés. (Applaudissements.)

L'orientation que nous avons à suivre nous semble toute tracée par les dernières élections générales. C'est former une majorité de gouvernement nettement et franchement républicaine, forte et cohérente, pour un ministère qui veut marcher avec les républicains, conformer tous ses actes à la volonté nationale et faire le programme démocratique si sûrement sur la France entière. (Très bien au centre).

C'est encore unir tous nos efforts, toutes nos volontés pour l'accomplissement de la grande œuvre de justice, de pacification, de solidarité qui nous est confiée.

Sans doute par ces temps où tout progresse et tout se transforme, la tâche qui s'impose à nous est immense et sera parfois difficile, nous aurons nénmoins la volonté de l'accomplir, avec la persévérance que commande la devise, le dévouement et le sacrifice que grande intérêts de la patrie. (Applaudissements.)

Evitons de nous égarer dans de stériles discussions. Les questions économiques, financières, agricoles, humanitaires, sur lesquelles nous pouvons le plus fortement nous entendre et nous unir sont assez nombreuses pour remplir largement les quatre années que nous avons à parcourir. Ce sont celles-là qu'il faut étudier sérieusement et résoudre démocratiquement.

Quant à celles qui nous divisent profondément, laissons-les temps, aux idées, à mon mœur, au suffrage universel le soin de se prononcer sur elles (Applaudissements au centre).

Mais quels que soient, mes chers collègues, les traits que vous entreprenez, quels que soient les projets que vous chercherez à réaliser, n'oubliez jamais que c'est pour la liberté individuelle qu'a été faite notre immortelle Révolution. (Applaudissements sur tous les bancs.)

L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux ; il y est procédé.

L'élection du président définitif

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président définitif à la Chambre.

M. Defuns-Monteud. — Plusieurs députés sont encore absents dans leurs départements à la suite des élections complémentaires du dimanche dernier. Un certain nombre de membres de la Chambre croient qu'il serait bon de remettre la constitution du bureau à jeudi. Je me fais leur interprète.

Cris au centre. — Non ! non ! de suite.

M. le Président. — Je consulte la Chambre.

M. le Président. — Conformément au vote de la Chambre, l'élection aura lieu immédiatement.

Le scrutin pour l'élection du président définitif est ouvert à 2 heures 45.

Le scrutin est fermé à 3 h. 45.

Le quorum n'est pas atteint

Le quorum n'étant pas atteint, le scrutin est annulé et l'élection renvoyé à jeudi.

M. le président lit les lettres de divers secrétaires de gauche, retirant leur candidature le soir M. Lasserre, Fourquery de Boisserin, Germain.

La séance est levée à 3 h. 50.

Physionomie de la Séance

Pour une rentrée calme, voilà une rentrée calme ! Les nouvelles consignes données par la questeur ont eu pour résultat immédiat de faire le vide dans les couloirs et dans les tribunes publiques. Savez-vous bien qu'il faut être un gros personnage pour franchir maintenant les grilles du Palais-Bourbon. Vous n'êtes ni procureur-général, ni premier président de la cour d'appel, ni président du conseil municipal de Paris ? Vous ne passez pas ! Je ne parle pas, bien entendu, des députés ou des journalistes qui sont là par devoir professionnel.

Ceux-là, par moyen de les empêcher d'entrer. Mais ceux qui font un nez, de nez qui n'avait vous, le dimanche ou quête d'avancement, les Jérôme Paturot, toujours à la recherche d'une position sociale, les désœuvrés qui, jadis venaient parader dans le salon de la Paix. A ceux-ci, les gardes, les garde-du Palais, les huissiers, les garçons de service opposent l'inflexibilité des consignes. Aussi les membres de la presse parlementaire se trouvent-ils seuls dans la salle des Pas-Perdus, avec quelques rares députés, quand le vénérable M. Pierre Blanc a terminé le discours d'usage. Le vieil ami de Gambetta, M. Laurent-Bougère, MM. Pierre Richard et de Rémusat, déjà lauréats d'âge sont à l'abri des foudres de la presse parlementaire. Jetons maintenant un regard sur les tribunes publiques. Dans quel vide désolant ! Quelques rares spectateurs, vieux de plus en plus, pas un de plus, pas un de moins. Si dans ce nombre il y a des anarchistes...

Deux heures et demie. — M. Pierre Blanc se lève, agite sa sonnette et prononce un ministère d'un silence profond, le petit nains traditionnel. Quelques « très bien » soulignent les passages principaux — ceux qu'on entend du moins, car le vieil du vieil albatros commence à faiblir — et une salve d'applaudissements, très nourrie, ma foi, salue le coup final.

Pendant le discours du doyen, M. l'abbé Lemire, complètement guéri de son rhumatisme, a fait son entrée dans la salle.

De nombreux collègues, sans distinction d'opinion politique, sont venus lui serrer la main et le député d'Hazebrouck paraissait tout heureux de ces témoignages de sympathie. Un instant auparavant, nous avions croisé dans les couloirs une autre « victime » notre brave camarade Bertal-Grandval auquel *des preuves d'affection n'ont pas non plus été ménagées.*

Après le discours présidentiel, on aurait dû élire le bureau définitif ; mais comme il était fait de de la prévoir, le *quorum* n'a pas été atteint.

Il manquait 40 voix pour que le scrutin fût valable. Voilà donc une petite opération à recommencer.

Ce sera pour jeudi ; espérons que ce jour-là tous les retardataires seront rentrés.

Un qui ne se plaindra pas de cet ajournement, c'est M. Charles Dupuy : sa majorité n'en sera que plus considérable.

Les bureaux des groupes républicains

L'élection du bureau

A l'issue de la séance de la Chambre les bureaux des groupes républicains ne se sont réunis pour se compter et procéder à la nomination du bureau définitif qui doit avoir lieu jeudi.

Aucune décision n'a été prise dans cette réunion purement préparatoire, mais les groupes se réuniront séparément dans la journée mardi de demain et arrêteront leurs résolutions définitives. Il semble que les groupes, *incliner à réclamer dans la constitution des bureaux* de la Chambre un nombre de sièges proportionné à l'importance numérique de chacune des fractions républicaines.

Les radicaux plus exigeants réclament pour leur part le siège de vice-président.

La droite et les socialistes

La droite d'une part et le parti socialiste d'autre part, qui, pendant la dernière session étaient représentés chacun dans les bureaux *par un seul de leurs membres* viennent réclamer une part plus large, mais il n'y a pas d'apparence qu'ils obtiennent cela.

Les fonctions de questeurs

Il a été question aujourd'hui à la Chambre, paraît-les groupes, d'enlever aux fonctions de questeurs le caractère permanent qu'elles ont eu jusqu'ici. On établirait désormais un vote de roulement, de façon, par exemple, à remplacer chaque année un des trois questeurs.

Au Sénat

Avant la séance

Ce n'est vraiment qu'à la rigueur des nouvelles consignes qu'on pourrait s'apercevoir qu'il y a quelque chose de changé au Sénat.

Quoique ce soit aujourd'hui jour de rentrée, les couloirs ne présentent qu'une médiocre animation. Les sénateurs sont à l'heure, ou presque, et les congratulations les sonnets de longévité.

Les sénateurs des départements sont de rare exemple dans leur département. On attend avec curiosité l'arrivée de M. Fleqet, mais il paraît qu'il n'est fait pas encore.

M. Challemel-Lacour s'est également abstenu de paraître à ce propos. Si nous en croyons des bruits de couloirs, le sénateur-maire des Bouches-du-Rhône à la présidence du Sénat, concurrent de l'opposition chez certains de ses collègues qui ne lui pardonnent pas ses allures autoritaires et il est possible qu'une candidature ayant un caractère de représentation lui soit opposée, malgré mon nom le succès de M. Challemel-Lacour paraît toujours assuré.

M. Peyral qui est venu assister à la séance a reçu un accueil très chaleureux.

L'ancien ministre des finances compulsé du reste de nombreuses sympathies au Sénat.

Le centre gauche

Le centre gauche s'est réuni quelques minutes et a décidé de procéder jeudi à l'élection de son bureau en même temps qu'il arrêtera son attitude dans l'élection du bureau définitif.

La séance

La séance est ouverte à deux heures. il y a tout au plus une centaine de sénateurs en séance.

MM. Prévet, Dellestable, Laurens, Guérin, Fournier, Savoyat, Régis Ramel prennent place au bureau comme secrétaires.

Discours du doyen d'âge

M. Kiener prononce le discours suivant :

Messieurs et honorés collègues,

Appelé pour la troisième fois à présider votre séance de rentrée, je puis ceux qui siègent depuis longtemps dans cette enceinte, aussi bien que ceux qui y sont leur entrée, de recevoir mes souhaits de bienvenue.

Il y a deux ans, je vous, que des différences d'opinions qui nous séparent, nous conservions aux délibérations du Sénat le caractère de sagesse et de haute sagesse, par lequel les assemblées inspirent le respect à la nation. Je me permets de renouveler ce vœu aujourd'hui dans l'intérêt du pays, de la Chambre et de la République. (Très bien, très bien à gauche).

ÉLOGES FUNÈBRES

M. Kiener prononce ensuite l'éloge funèbre de MM. Guing et Schoelcher, sénateurs, décédés.

Il a procédé au tirage au sort du bureau.

L'ÉLECTION DU BUREAU

Au milieu des bruits de conversation qui couvrent sa voix, M. Kiener règle l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Magnin. — Je propose au Sénat de procéder à la nomination du bureau définitif qu'après la vérification des pouvoirs des sénateurs nouvellement élus (*Bruit*).

M. Le Royer. — J'appuie la proposition de mon collègue ; il est impossible au Sénat de pouvoir faire membres du bureau des sénateurs non élus.

M. Félix Martin. — Ce n'est pas une nouvelle législature qui commence, on peut attendre le bureau définitif.

M. Le Royer. — On a toujours attendu la vérification des pouvoirs pour nommer le bureau.

M. Tolain. — Je propose de nommer un président provisoire.

M. Le Royer. — Cette fiction est nécessaire. Comment nommer un président définitif, quand il y a 40 sénateurs dont les pouvoirs sont les dossiers ne sont pas même arrivés.

M. Gayot. — On pourrait se réunir demain pour les bureaux.

M. Demolé. — Je crois convenable d'attendre la vérification des pouvoirs des 40 sénateurs nouvellement élus et quelques-uns sont peut-être appelés à faire partie du bureau, aussi j'appuie la proposition de nommer un président et un vice-président provisoire.

M. Waldeck. — Je modifie dans ce sens la proposition de M. Magnin.

M. Le Royer. — Je ne suis pas opposé à la proposition de M. Tolain, je demande que les bureaux de chaque ... soient tirés au sort, mais que le bureau provisoire et ce procéder jeudi à la vérification des pouvoirs.

M. Bertholet. — Je demande que le bureau provisoire et ce procéder jeudi à la vérification des pouvoirs.

M. Bertholet. — Je demande que le bureau provisoire et ce procéder jeudi à la vérification des pouvoirs.